PLAN LOCAL d'URBANISME

Modification n°4

COMMUNE DE BARTENHEIM

3c. Règlement graphique modifié au 1/2500ème

MODIFICATION

Document de travail

Le Maire

ALSACE Collectivité européenne

ADAUHR ATD Alsace

2026



LISTE DES EMPLACEMENTS RESERVES DU PLU

N°	Désignation des opérations	Localisation	Bénéficiaire
2	Création d'une voie d'accès (8 m)	Rue des Merles	Commune
3	Création d'une voie d'accès (8 m)	Rue du 19 Novembre	Commune
4	Aménagement du ruisseau et création d'une voie d'accès	Rue des Forges	Commune
5	Accès maison de santé et du garage automobile		Commune
~~6~~	~~Création d'une piste cyclable~~	~~RD 66~~	~~Département du Haut-Rhin~~
7	~~Création d'une station de pompage~~ Ouvrage d'eau potable	Lieudit "Bleirain"	~~Syndicat Intercommunal d'eau et d'assainissement de Bartenheim, Kembs, Rosenau~~ Saint-Louis agglomération
8	Création d'une voie d'accès (8 m)	Rue de la Croix	Commune
~~10~~	~~Elargissement de voie accès (8 m)~~	~~Rue de Huningue~~	~~Commune~~
11	Extension du site d'équipements sportif et de loisirs et réalisation d'un atelier technique	Rue du Printemps	Commune
~~13~~	~~Création d'une voie d'accès~~	~~Rue du nouveau quartier~~	~~Commune~~
16	Bassin de rétention des eaux	Chemin du Brestenberweg	Commune
18	Création d'une amorce de voie d'accès (5 m)	Rue des Prés	Commune
21	Retenue temporaire d'écrêtement des crues	RD 21I	~~Syndicat Intercommunal du Muehlgraben~~ Saint-Louis agglomération
22	Bassin de rétention	Rue de Rosenau	~~Communauté de Communes des Trois Frontières~~ Saint-Louis agglomération
23	Extension du parking	Rue de Huningue	Commune
25	Bassin de rétention des eaux pluviales	Collines Ouest	Commune
26	Extension de l'emprise EAP (PIG)	Lieu-dit Hattel	Etat
27	Accès au secteur AUb5	Rue des Landes	Commune
31	Réalisation d'un parking	Rue du Gl de gaulle	Commune

- limite de zone ou de secteur
- gazoduc (tracé indicatif)
- couloir de ligne electrique
- marge de recul minimal des constructions
- emplacements réservés
- bâtiment à protéger au titre de l'article L151-19 selon prescriptions règlementaires
- bâtiment à démolir au titre de l'article L151-19 selon prescriptions règlementaires
- site a projet

- espaces boisés classés à maintenir et/ou à créer L.111-1 et L.113-2

espace à préserver/valoriser au titre de l'article L151-23 selon prescriptions règlementaires

- arbre à protéger
- chemin creux à maintenir
- plantation à maintenir ou renforcer ou à créer
- haie à créer
- espace a planter
- secteur à dominante de prés
- secteur à dominante de vergers
- secteur à dominante de vignes
- talus à reconstituer
- talus boisé existants à protéger

- zi par debordement
- zi risque modere

D'une manière générale, les limites de zone ou de secteur s'appuient sur des limites parcellaires. Dans le cas contraire, la limite à considérer est constituée par l'axe des limites de zone ou de secteur.